



AUTO PRO

UNE OFFRE DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS

POUR QUI ?

- » Artisans, commerçants de proximité, exploitants agricoles, professions libérales et entreprises **jusqu'à 20 salariés**
- » Conducteur dès 21 ans
- » CRM compris entre 0.50 **et 1.25**

POUR QUELS VÉHICULES ?

- » Jusqu'à 10 véhicules assurés
- » Véhicules de moins de 3.5 T immatriculés en France (y compris remorques)
- » Valeur à neuf maximale jusqu'à 60 000 € / véhicule

POUR QUELS USAGES ?

- » **Affaires :** Vie privée + trajets travail + déplacements professionnels occasionnels.

Exclusion commune aux 2 usages :

Le véhicule assuré ne sert en aucun cas - même occasionnellement - au transport rémunéré de voyageurs (taxis) ou de marchandises (livraison).

LES + XENASSUR

- » **JUSQU'À 20 SALARIÉS**
- » **DE 1 À 10 VÉHICULES**
- » **CONDUITE AUTORISÉE À TOUS LES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE** (sans désignation)
- » **VÉHICULE DE REMPLACEMENT** (catégorie compacte ou utilitaire jusqu'à 20m³)
- » CRM ACCEPTÉ **JUSQU'À 1.25**
- » **SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR INCLUSE DÈS LA FORMULE 1**
- » Option marchandises transportées jusqu'à 5 000 €
- » Option aménagements professionnels spécifiques jusqu'à 10 000 €

BON À SAVOIR

ASSUREUR L'Équité
ASSISTEUR Europ Assistance

PROFILS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<p>Personne morale représentée par l'un de ses dirigeants : commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales, sociétés autres, agences immobilières, société de conseil, de service, entreprise du bâtiment.</p> <p>La personne morale ne doit pas être en cours de procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personne physique - Commerçant non sédentaire
TAILLE DE L'ENTREPRISE	Jusqu'à 20 salariés	Plus de 20 salariés
ÂGE	À partir de 21 ans	Personne de moins de 21 ans
BONUS / MALUS AUTO	De 0,50 à 1,25	Au-delà de 1,25
PERMIS DE CONDUIRE	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ans de permis minimum, en cours de validité - Permis: Français / de l'Union Européenne 	D'une durée < 3 ans ou non valide
LIEU DE RÉSIDENCE	France métropolitaine	Monaco, DOM-COM, autres pays
TITULAIRE DE LA CARTE GRISE	<ul style="list-style-type: none"> - Au nom du gérant ou son conjoint - Au nom de la personne morale - Au nom d'une société de leasing 	
DEUX TYPES DE CONDUITE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite exclusive: le dirigeant de la société et son conjoint / concubin / pacsé - Conduite autorisée: les dirigeants de la société, leurs conjoints et les salariés 	

ON ACCEPTE		ON REFUSE
ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS	À partir de 24 mois sans interruption	Moins de 24 mois d'assurance sans interruption
SUSPENSION, ANNULATION ET RETRAIT DE PERMIS	< à 3 mois	- Retrait de permis > à 3 mois - Annulation de permis - Alcoolémie, stupéfiants

ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR			⁽¹⁾ Nombre maximum de sinistres			
	ON ACCEPTE	ON REFUSE	Parc	Non resp	Resp mat	Total
RÉSILIATION COMPAGNIE	Pour non-paiement de prime (en paiement annuel uniquement)	Pour tout autre motif que celui cité ci-contre	1	3	1	3
			2	6	2	6
			3	8	3	8
			4	10	4	10
			5	12	5	12
			6	13	5	13
			7-10	14	5	14
SINISTRES DE LA PERSONNE MORALE	Jusqu'à 14 sinistres matériels dont 5 responsables en fonction du nombre de véhicules de la flotte ⁽¹⁾	Tout sinistre corporel responsable (total ou partiel)				

FRANCHISES	
DOMMAGES, VOL/INCENDIE	MATÉRIEL PRO ET MARCHANDISES TRANSPORTÉES
» 10% du montant des réparations avec un minimum de 300€ et un maximum de 900€	» 20% du montant des dommages
BRIS DE GLACE	SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR
» 75€ en cas de changement. Pas de franchise si réparation	» Incapacité Permanente Partielle > 10%
AMÉNAGEMENTS PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES	PRÊT DE VOLANT :
» 20% du montant des dommages	» 750€ pour les conducteurs novices (moins de 3 ans de permis)
	» 750€ pour les conducteurs non autorisés

RÈGLES DE DÉFINITION DU CRM

RELEVÉ D'INFORMATIONS (RI)	
24-35 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE	36 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE ET PLUS
» Valeur du CRM indiqué dans le RI (doit être compris entre 0,50 et 1,25)	» Valeur du CRM indiqué dans le RI (doit être compris entre 0,50 et 1,25)

RELEVÉ DE SINISTRALITÉ (RS)			
		24-35 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE	36 MOIS D'ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE ET PLUS
SINISTRE RESPONSABLE (sur les 36 derniers mois)	0	1.00	0.75
	1	1.25	0.93
	2	1.56	1.17
	3	1.95	1.46
SINISTRE 50% RESPONSABLE (sur les 36 derniers mois)	0	1.00	0.75
	1	1.12	0.84
	2	1.26	0.94
	3	1.41	1.05

RÈGLES DE RECALCUL DU CRM PAR VÉHICULE SI RS FLOTTE, UNIQUEMENT SUR LES 36 DERNIERS MOIS :	
Valeur de base du calcul :	Règles de majorations :
» 24-35 mois d'antécédents d'assurance : CRM = 1,00	» Majoration en cas de sinistre responsable : x1,25/sin.
» 36 mois d'antécédents d'assurance et plus : CRM = 0,75	» Majoration en cas de sinistre partiellement responsable : x1,125/sin.

LES GARANTIES DES VÉHICULES	FORMULE 1 MINI	FORMULE 2 MEDIUM	FORMULE 3 MAXI
RESPONSABILITÉ CIVILE	✓	✓	✓
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	✓	✓	✓
SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR Garantie d'un capital complémentaire de 20 000 € pour votre assuré ou ses ayants droit en cas d'incapacité permanente ou décès du conducteur	✓	✓	✓
PROTECTION JURIDIQUE	✓	✓	✓
BRIS DE GLACE		✓	✓
VOL, INCENDIE, TEMPÊTE		✓	✓
ATTENTATS		✓	✓
CATASTROPHES NATURELLES		✓	✓
CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES		✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS			✓

LES GARANTIES DES REMORQUES > 750 KG	FORMULE R1	FORMULE R2
RESPONSABILITÉ CIVILE TRACTAGE	✓	✓
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS (hors vol et incendie)		✓

LES OPTIONS			
ASSISTANCE 0 KM - Remorquage du véhicule en cas de panne ou d'accident à hauteur de 250 € - Véhicule de remplacement (catégorie compacte ou utilitaire jusqu'à 20m³)	✓	✓	✓
AMÉNAGEMENTS PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES - Couvre les aménagements et accessoires non montés en série - 3 options au choix: 1 000 € / 3 000 € / 10 000 €		✓	✓
MATÉRIEL PROFESSIONNEL ET MARCHANDISES TRANSPORTÉES - 3 options au choix: 1 000 € / 3 000 € / 5 000 €		✓	✓
SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR PREMIUM (valable pour l'ensemble des véhicules de la flotte) Garantie d'un capital complémentaire à hauteur de 400 000 €	✓	✓	✓

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS AU **05 56 12 60 20**

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h30

www.xenassur.fr / xenacontact@xenassur.fr – Rue Cervantès – 33735 Bordeaux cedex 9

Fiche produit prestige - Février 2022 - Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité - Toute reproduction est interdite - XENASSUR – SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - ORIAS N° 07 008 690 (www.orias.fr) - Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33700 Mérignac - Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L521-2, II, 1 du Code des assurances (la liste de nos fournisseurs est disponible sur demande), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09. XENASSUR - Service Réclamation Clients - Rue Cervantès-33735 Bordeaux Cedex 9. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données personnelles relatives à ce contrat que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - Rue Cervantès - 33700 Mérignac. Vous retrouverez toutes les informations relatives au traitement de vos données ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur xenassur.fr/mentions légales.